



355 000 000 T
en 2010

Dont 329 000 000 de
Tonnes
De produits résiduels
non ménagers

**NOS
MÉNAGES**

**26 000 000
Tonnes**

7,32%

LA PESEE EMBARQUEE

La valeur ajoutée des gestes du tri



Une réponse parmi d'autres,
à l'arrêté ministériel Grenelle 2
paru au JO le 13 JANVIER 2011



Mieux tu achètes, plus tu tries, plus tu compostes et moins tu paies

Mieux tu achètes... en évitant les suremballages, en priorisant les produits en vrac et à la coupe, en favorisant l'après vente de proximité etc....

Plus tu tries... pour éviter la souillure des produits résiduels, plus tu améliores leur qualité et leur coût de reprise, et plus tu diminues le poids des OM ultimes.

Plus tu compostes.... Plus tu réduis la masse de ta poubelle, plus tu fais monter la valeur ajoutée des produits secs, et plus tu évites la dispersion des matières toxiques.

Moins tu paies.....parce que tu rends:

- moins nécessaires les déchetteries à 37€ par habitant/an
- inutiles les T.M.B. à 70€ par habitant/an
- absurdes les nouveaux incinérateurs à 90 €/habitant/an. Il y en a bien assez d'anciens.

INCITATIVITE EN CCPA

REDEVANCE INCITATIVE – COLLECTE EN PORTE A PORTE

**56.50 € H/an Collecte, traitement
et Investissement**

PART FIXE : 20.5 € 36%

PART VARIABLE: 36 € 64%

COLLECTE + TRAITEMENT

**VALEUR AJOUTEE DU
GESTE DU TRI**

412 080 €

32,94%

2013

Tarifs de facturation

(comprend la collecte et le traitement)

	Prix au KG	Prix à la levée	Part fixe, par foyer et par semestre
2006	0,36€	0,73€	16,50€
2007	0,36€	0,73€	22,50€
2008	0,37€	0,75€	23€
2009	0,39€	0,77€	24€

2013	0,46€	0,90 €	28€
------	-------	--------	-----

ANALYSE DES COUTS PRODUITS/HABITANT

METAUX : 4,07 € 6,33 kg 0,64€/kg

VERRE: 1,28 € 43,45 kg 0,02€/kg

ENCOMBRANTS: 7,62 € 31,82 kg 0,24€/kg

CORPS CREUX: 3,71 € 10,69 kg 0,34€/kg

PAPIERS CARTONS: 8,03 € 68,56 kg 0,12€/kg

PRODUITS VEGETAUX: 5,71 € 147,43 kg 0,03€/kg

PRODUITS TOXIQUES: 1,49 € 0,92 kg 1,61€/kg

RESIDUELS ULTIMES: 24, 59 € 76,66 kg 0,33€/kg

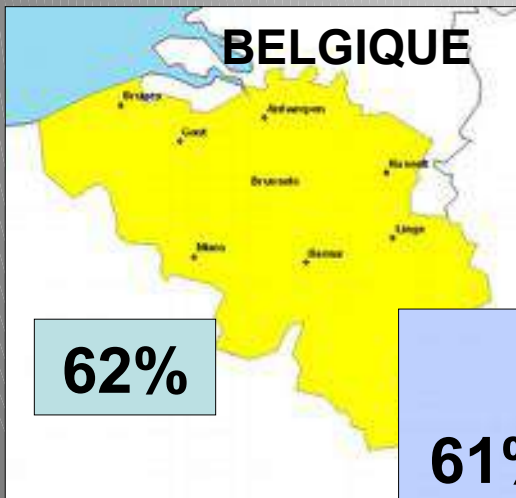
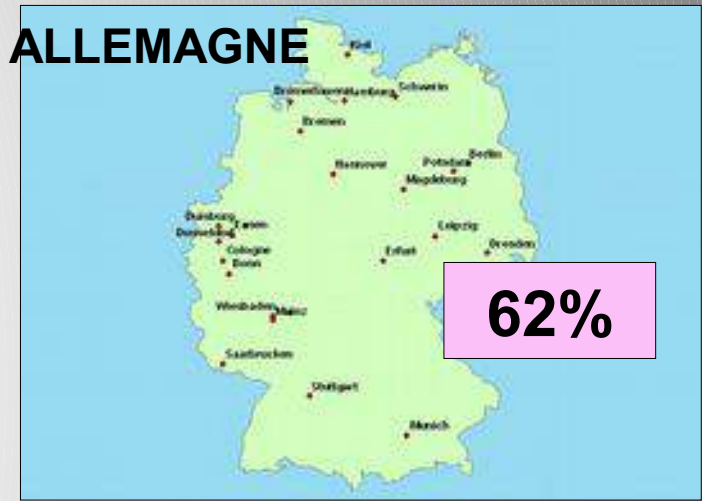
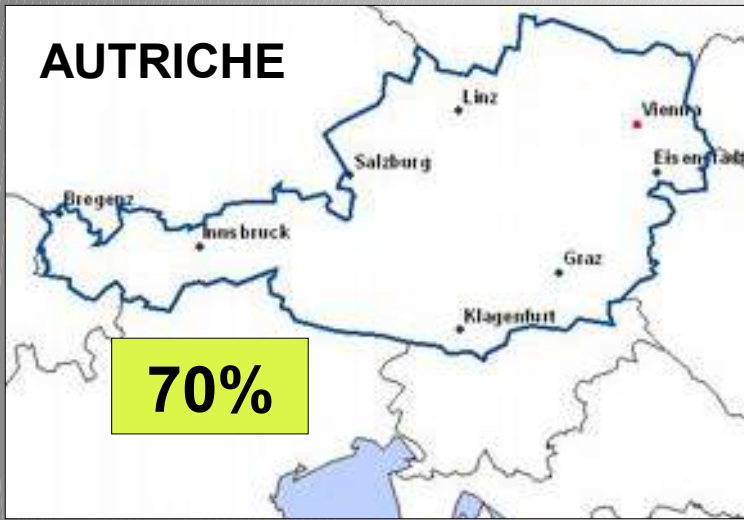
56,50 €

386 kg

0,15€/kg

TAUX DE VALORISATION DES PRODUITS EN 2013

74%



**RECYCLAGE
+ COMPOSTAGE**



I.S.D.N.D.

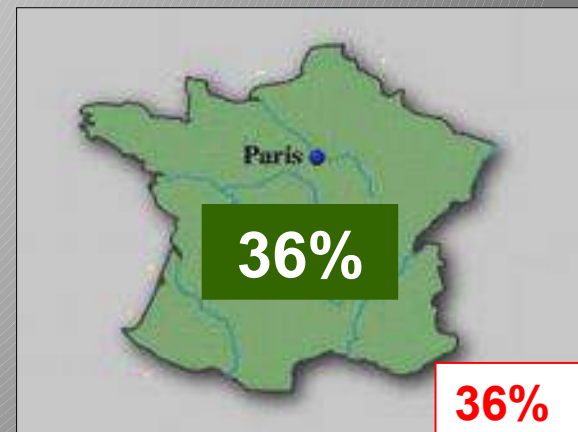


Tableau de bord de votre collecte sélective

CL068038
C.C. DE LA PORTE D'ALSACE

Population contractuelle totale :

15 019 habitants

Année de référence SDD choisie :

2012

	Cibles économiques	Cibles sociales	Cibles environnementales
Coûts de votre collecte sélective	Emplois créés par votre collecte sélective	Part de la collecte sélective par rapport à vos ordures ménagères	
<small>Coûts complets de la collecte sélective d'emballages ménagers en euro HT / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers</small>	<small>Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers</small>	<small>Tonnes recyclées d'emballages ménagers de collecte sélective / Tonnes d'OM collectées + refus</small>	
Valeur de référence	< 204,0 €/t	> 100 pr 10 000 t	> 18,50 %
Votre valeur déclarée	204,3 €/t	104,6 pr 10 000 t	93,58%
Votre écart à la valeur de référence	0,1%	4,6%	405,8%
Valeur de progression	Baisse supérieure à 5%	Hausse supérieure à 5%	Hausse supérieure à 5%
Votre progression*	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Les recettes de votre collecte sélective	Vos ambassadeurs du tri	Votre performance de collecte sélective	
<small>Montant du liquidité + vente des matériaux / Coûts de la CS des emballages ménagers</small>	<small>Nombre d'ambassadeurs / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers</small>	<small>Performance de collecte sélective des emballages ménagers (kg/habit)</small>	
Valeur de référence	> 110%	> 15,9 pr 10 000 t	> 50,00 kg/hab/an
Votre valeur déclarée	146%	17,2 pr 10 000 t	77,37 kg/hab/an
Votre écart à la valeur de référence	33,1%	8,3%	54,7%
Valeur de progression	Pas de règle de progression	Hausse supérieure à 10%	Hausse supérieure à 5%
Votre progression*	Pas de règle de progression	Sans objet	Sans objet
Les erreurs de tri	Les accidents de travail de votre collecte sélective	Les émissions carbone de votre collecte sélective	
<small>Niveau de refus en kg/hab/an</small>	<small>Nombre d'accidents avec arrêt / Effectifs en poste de la CS</small>	<small>Évaluation simplifiée de l'empreinte carbone / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers</small>	
Valeur de référence	< 32,0 pr 1 000	< 124,0 kg CO2 /t	
Votre valeur déclarée	0,0 pr 1 000	94,7 kg CO2 /t	
Votre écart à la valeur de référence	-6,3%	-23,6%	
Valeur de progression	Baisse supérieure à 5%	Baisse supérieure à 5%	
Votre progression*	Sans objet	Sans objet	
Cibles atteintes par axe	2 / 3	3 / 3	3 / 3

Cibles atteintes par axe

2 / 3

3 / 3

3 / 3

Obtention du SDD

OUI

Nombre de cibles atteintes

8 / 9

% de bonification

8%

Soutien obtenu

9 639 €

Coûts de votre collecte sélective

Les coûts en hors taxe couvrent l'intégralité des dépenses de la collecte sélective (conteneurs, collecte, transport/transfert, et élimination des refus, communication, frais de bureau). Ces coûts complets ne sont donc pas déduits ni des quotas de reverse des matériaux, ni des soutiens ni des subventions.

Les recettes de votre collecte sélective

Les recettes sont issues de la vente des des tonnes soustraites d'emballages de collecte sélective uniquement (sans hors-recettes liées à la vente des matériaux issus de déchèteries ou de compost).

Les erreurs de tri

Les quantités de refus mesurées prennent en compte les erreurs de tri des habitants ainsi que le niveau d'efficacité du processus de collecte et de tri.

Emplois créés par votre collecte sélective

Les emplois comprennent le personnel salarié, encaissant ou non, employé par la collectivité locale ou un prestataire privé qui intervient sur l'ACTM de collecte sélective dans son ensemble. Ces emplois se mesurent en nombre de postes (et non pas en équivalents temps plein).

Vos ambassadeurs du tri (ADT)

Les ADT sont définis tels que dans le contrat : toute personne employée par une collectivité locale effectuant des missions de communication de proximité sur la collecte sélective, et sur une durée minimum de deux mois consécutifs. Le nombre d'ADT se mesure en nombre de postes (et non pas en équivalents temps plein).

Les accidents de travail de votre collecte sélective

Les accidents de travail correspondent au nombre d'accidents avec arrêt de travail ayant donné lieu soit à une réparation sous forme soit d'un paiement d'indemnités journalières soit financière.

Part de la collecte sélective par rapport à vos ordures ménagères

La collecte sélective correspond exclusivement aux tonnes d'emballages ménagers issues de la collecte sélective. Les ordures ménagères correspondent à la totalité des tonnes d'ordures ménagères (y compris refus de tri).

Votre performance de collecte sélective

La performance de collecte sélective est déterminée à partir des quantités recyclées d'emballages ménagers issus de la collecte sélective (hors matériaux extraits de déchèteries et de compost).

Les émissions carbone de votre collecte sélective

L'empreinte carbone correspond aux émissions de tonnes équivalentes CO₂ générées par la collecte sélective (conteneur, collecte, transport, tri) que ces activités soient générées par la collectivité, un de ses adhérents ou par des prestataires privés.

* Règle de progression :

La règle de progression sur une cible peut s'appliquer si les conditions suivantes sont respectées :

- déclaration de deux années de référence consécutives (avec le SDD 2011 et le SDD 2012) à périmètre équivalent (<20% d'évolution de population)
- non obtention du SDD 2012 lors d'une comparaison aux valeurs de références
- non atteinte de la cible concernée.

Le point manquant est dû essentiellement à des refus de tris, liés à la présence de liquides divers dans quelques corps creux.